Pour faciliter la mobilité et l’accessibilité **[1] des personnes handicapées, notamment des personnes aveugles ou malvoyantes et de leurs chiens guides, de nombreux projets et innovations voient le jour. Qu’en est-il de l’accessibilité pour elles dans les transports en commun ?**

Conformément à la loi du 11 février 2005, les chiens guides et d’assistance sont autorisés dans tous les établissements recevant du public (ERP) et transports (trains, taxis, bus, avion…) sans surfacturation. Le chien guide est autorisé à voyager gratuitement et sans billet dans tous les trains.

Un pas de plus pour l’accessibilité des maîtres de chiens guides dans les trains

Pour améliorer l’accessibilité [2] des personnes en situation de handicap et particulièrement des personnes déficientes visuelles avec un chien guide [3], la SNCF a mis en place, en collaboration avec des personnes concernées, une option de réservation sur les TGV et Intercités, pour faciliter leurs voyages. Sur SNCF Connect, en cochant, lors de la réservation, la case « Chien guide », les voyageurs maîtres de chiens guides pourront réserver une place avec un emplacement plus spacieux. Cette option s’applique également pour les familles d’accueil de chiens guides [4]. Elle est disponible pour toute réservation, soit auprès d’un opérateur, en guichet, ou sur le site et l’application mobile.

Témoignage de Pierre-Marie, Président de la commission Accessibilité, conception universelle et numérique de la Confédération française pour la **[5]**promotion sociale des aveugles amblyopes **[5] (CFPSAA).**

« Il y a un an et demi, j’ai relevé le problème et demandé qu’on se penche sur la question de l’accessibilité des chiens guides dans les trains. En tant que maître de chien guide, nous rencontrons des problèmes lorsqu’il s’agit de voyager, notamment en train à réservation. La peur que le chien guide se fasse marcher dessus, le manque d’espace, les trains bondés, la peur d’incomber et de bloquer les autres voyageurs… Tous cela provoque du stress et bien plus encore.

Avec une éducatrice et une famille d’accueil, chacun accompagné d’un chien guide et d’élève chien guide, nous sommes partis visiter les différentes voitures des trains (TGV et Intercités) du technicentre de la SNCF de Lyon Gerland. Parmi plusieurs solutions d’emplacements pour le chien guide, nous avons trouvé celui-ci : une partie de l’emplacement dédié aux bagages peut être utilisée pour le chien guide, qui sera plus à l’aise. Le but étant également que le maître de chien guide, même assis, soit en contact permanent avec son chien guide. Pour cela, la laisse peut être passée entre les barres de l’espace dédié aux bagages.

Depuis le 15 mai 2024, les voyageurs déficients visuels ou les familles d’accueil accompagnés de chiens guides peuvent désormais sélectionner un emplacement plus spacieux, grâce à l’option « chien guide » disponible dans « choix de l’emplacement », lors de la réservation. Lors du choix de l’emplacement, le chien guide est prioritaire. Si cette option ne figure pas, c’est que soit le train est plein soit que celui-ci n’est pas encore équipé de cette option.

Toutefois, j’insiste sur le fait que ce n’est pas parce que l’option n’est pas disponible que cela doit décourager ou empêcher les maîtres de chiens guides de prendre le train. Dans ce cas de figure, n’hésitez pas à voir et à demander au chef de bord s’il reste des places « convenables ». La dernière fois que cela m’est arrivé, le chef de bord a regardé sur sa tablette les places PMR disponibles et j’ai pu voyager tranquillement avec mon chien guide, Lyrics. Le lancement est récent, mais nous avons

demandé d’utiliser un logo pour reconnaître qu’à tel ou tel emplacement dans le train, le chien guide est prioritaire. »

Témoignage d'Alexandrine CAPILLON, Responsable du Pôle Accessibilité chez SNCF Voyages

« Les travaux ont commencé fin 2022 lorsqu’il a été possible pour SNCF TGV-INTERCITÉS d’ouvrir ce chantier grâce au changement de ses systèmes d’information. Les premières intentions ont été présentées aux associations lors de la Commission Technique Accessibilité de février 2023 permettant de définir ensemble la façon de travailler le projet avec notamment la programmation de visites techniques sur les différents matériels roulants TGV et INTERCITÉS pour identifier les places les plus favorables pour faire voyager le plus confortablement possible le duo maître - chien guide ou d’assistance. Le projet a mis un peu plus d’une année à se concrétiser, avec une livraison de la fonctionnalité le 15 mai 2024.

Cette option va faciliter le voyage des personnes déficientes visuels et autres personnes en situation de handicap accompagnées d’un chien guide ou d'assistance bord de nos trains. Cela va permettre une plus grande sérénité pour les voyageurs et leur compagnon à quatre pattes qui pourra désormais se reposer plus tranquillement à côté de son maître sans être dérangé ou risquer d’être piétiné (par exemple : les places « dos à dos » qui permettent d'installer le chien dans l'espace situé entre les deux sièges. Auparavant réservées pour les valises, elles deviennent un emplacement prioritaire pour le chien guide ou d'assistance). Les places sont réservées en priorité aux clients en situation de handicap accompagnés de leur chien guide ou d’assistance mais aussi par exemple aux éducateurs voyageant avec un élève chien guide en éducation. Elles sont proposées en 1ere et 2nde classes et restent disponibles jusqu’à épuisement des stocks. »

URL source:https://www.chiensguides.fr/actualites/lacces-chiens-guides-dans-trains

Liens
[1] https://www.chiensguides.fr/node/1466 [2] https://www.chiensguides.fr/node/412 [3] https://www.chiensguides.fr/node/1266 [4] https://www.chiensguides.fr/node/625 [5] https://www.cfpsaa.fr/